

Province de Québec
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ajournée dûment convoquée et tenue le vendredi 19 décembre 2014 à 18 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la Ville centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Étaient également présents, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert et la trésorière par intérim, madame Venise Côté.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Daniel Beaudoin et monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2015 de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour les années 2015, 2016 et 2017.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2015 et le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, maire de la Ville centre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-668-12-2014 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-669-12-2014 3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU la publication du rapport sur la situation financière dans l'édition du mercredi 19 novembre 2014 du Journal Accès ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2015 de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2015 au montant de 1 631 972 \$ soient et sont adoptées et que les quotes-parts découlant de l'entente de principe soient établies pour les deux municipalités liées.

QUE ces prévisions budgétaires 2015 soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

AG-670-12-2014 4. ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017.

ATTENDU l'étude du programme d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 au montant de 205 590.00\$ soit et est adopté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015, 2016 ET 2017 DE L'AGGLOMÉRATION.

AG-671-12-2014

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu de lever la séance.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Président

(signé)

Monsieur Jean-François Albert,
Directeur général et greffier